

IV - VOTE DES BUDGETS 2023

IV.1 - BUDGET PRINCIPAL 2023

DELIBERATION N°23-05-437

Le mercredi 24 mai 2023 à 17h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 12 mai 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
 Est nommée comme secrétaire de séance Mme Delphine EYCHENNE

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					112	0	0
Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	112				
Membres présents	8	Vote pour	112				
Membres représentés	3	Vote contre	0				
Membres absents excusés	5	Majorité absolue	57				
Nombre de votants	11						
Appréciation du quorum	9						

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2023 ;

VU le rapport du Président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

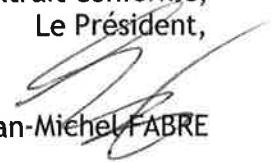
ADOPTE le Budget Primitif 2023 du Budget Principal du SMEAG et les participations des collectivités membres qui en découlent, conformément au tableau annexé.

Le Secrétaire,



Fait, le 24 mai 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel FABRE



**Budget Principal du SMEAG
Etat des Restes à Réaliser 2022**

N° Opération	Libellé Opération	Dépenses			Recettes		
		Imputation		Montant	Imputation		Montant
		Article	Opération		Article	Opération	
214	SAGE 2022 Financé sur ligne 290	617	214	16 598,00	7477	220	50 000
216	SAGE LIFE 2022	617	216	2 593,50			
220	SAGE LIFE 2023	617	220	62 671,91			
342	Natura 2000 Aquitaine 2022	617	342	1 092,00			
404	Natura 2000 Occitanie	617	404	672,00			
815	PEP PAPI Garonne girondine 2022	617	815	672,00			
83	Observatoire	617 et 6156	83	32 610,00			
90	Communication générale	6184	90	13 072,80			
0	Non affectée	6156	0	1 920,00			
Total Restes à Réaliser				Dépenses	131 902,21	Recettes	50 000

Pour le Président,
Par délégation

Jean-Michel CARDON
Directeur général des services

Restes à réaliser sur Dépenses d'Investissement

Code	Article	Opération	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
13912 / 040	Régions		01	5 000.00 €	3 621.52 €	0.00 €
			Total article	5 000.00 €	3 621.52 €	0.00 €
13913 / 040	Départements		01	5 000.00 €	3 621.50 €	0.00 €
			Total article	5 000.00 €	3 621.50 €	0.00 €
2051 / 20	Concessions, droits similaires		01	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
			Total article	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2183 / 21	Matériel de bureau et info.		01	10 000.00 €	15 107.60 €	0.00 €
			02	0.00 €	1 911.47 €	0.00 €
			Total article	10 000.00 €	17 019.07 €	0.00 €
2184 / 21	Mobilier		01	20 690.00 €	775.14 €	1 428.00
			Total article	20 690.00 €	775.14 €	1 428.00
2188 / 21	Autres immo corporelles		01	19 905.00 €	0.00 €	0.00
			Total article	19 905.00 €	0.00 €	0.00
			Total général	67 595.00 €	25 037.23 €	1 428.00

Pour le Président,
Par délégation,

Jean-Michel CARDON
Directeur général des services

31200 TOULOUSE

Restes à réaliser sur Recettes d'Investissement

Code	Article	Opération	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
001 / 001	Solde d'exécution d'inv. reporté		01	14 830.86 €	0.00 €	0.00 €
			Total article	14 830.86 €	0.00 €	0.00 €
10222 / 10	FCTVA		01	8 806.00 €	0.00 €	7 264.00 €
			Total article	8 806.00 €	0.00 €	7 264.00 €
1312 / 13	Subv.équip.transf.régions		01	16 730.14 €	0.00 €	16 626.00 €
			Total article	16 730.14 €	0.00 €	16 626.00 €
1313 / 13	Subv.équip.transf.département		01	16 728.00 €	0.00 €	16 626.00 €
			Total article	16 728.00 €	0.00 €	16 626.00 €
28051 / 040	Concessions et droits similaires		01	2 200.00 €	1 241.86 €	0.00
			Total article	2 200.00 €	1 241.86 €	0.00
28183 / 040	Matériel de bureau informatique		01	6 300.00 €	6 486.09 €	0.00
			Total article	6 300.00 €	6 486.09 €	0.00
28184 / 040	Mobilier		01	1 500.00 €	1 006.00 €	0.00
			Total article	1 500.00 €	1 006.00 €	0.00

Restes à réaliser sur Recettes d'Investissement

Code	Article	Opération	Fonction	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
28188 / 040	Autres immos corporelles		01	500.00 €	0.00 €	0.00 €
			Total article	500.00 €	0.00 €	0.00 €
			Total général	67 595.00 €	8 733.95 €	40 516.00 €

Pour le Président,
Par délégué,

Jean-Michel CARDON
Directeur général des services

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'article L .2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux et mise en ligne sur le site internet de la collectivité.



smeag
POUR L'ÉQUILIBRE GARONNE

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Principal 2023 a été établi en prenant en compte les éléments présentés aux membres du Comité Syndical réunis le 20 janvier 2023 dans le cadre des Débats d'Orientations Budgétaires. Ils sont rappelés ci-dessous avec mise à jour :

I - CONTEXTE

Le projet de Budget Principal 2023, présenté, pour examen et avis en réunion de Bureau Syndical, le 27 février 2023 et au Comité Syndical du 13 mars 2023, a pris en considération les éléments financiers ci-dessous :

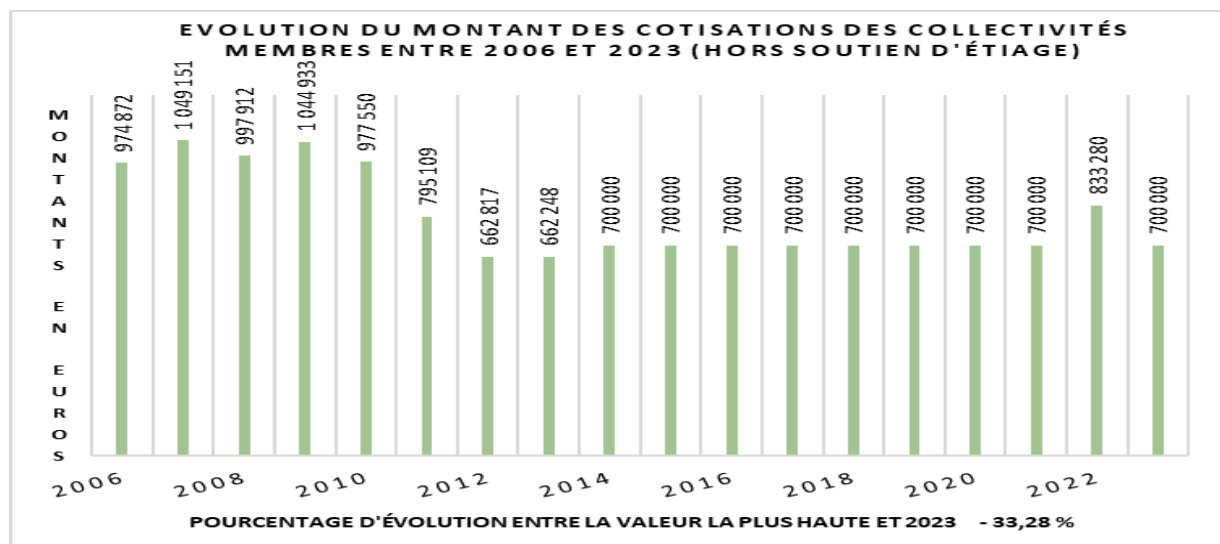
Rappel de la situation antérieure :

Un rapport a été produit à l'appui du vote du Budget Principal 2022 pour justifier une participation financière exceptionnelle des collectivités membres (833.280,00 euros soit +133.280,00 euros soit une augmentation globale de 19,0% correspondant à une augmentation annuelle moyenne de 2,10% à compter de 2014 - sur 9 ans) afin de ramener le Budget Principal 2022 à l'équilibre.

Cette participation financière exceptionnelle, convenue, a permis de « gommer » les déficits antérieurs cumulés progressivement, de repartir sur de nouvelles bases, actualisées prenant en compte l'effectif de la collectivité et ses projets, de préparer les budgets principaux des années suivantes « en routine », et de caler le Contrat de Progrès 2022-2024 sur ces bases, ce qui a été fait.

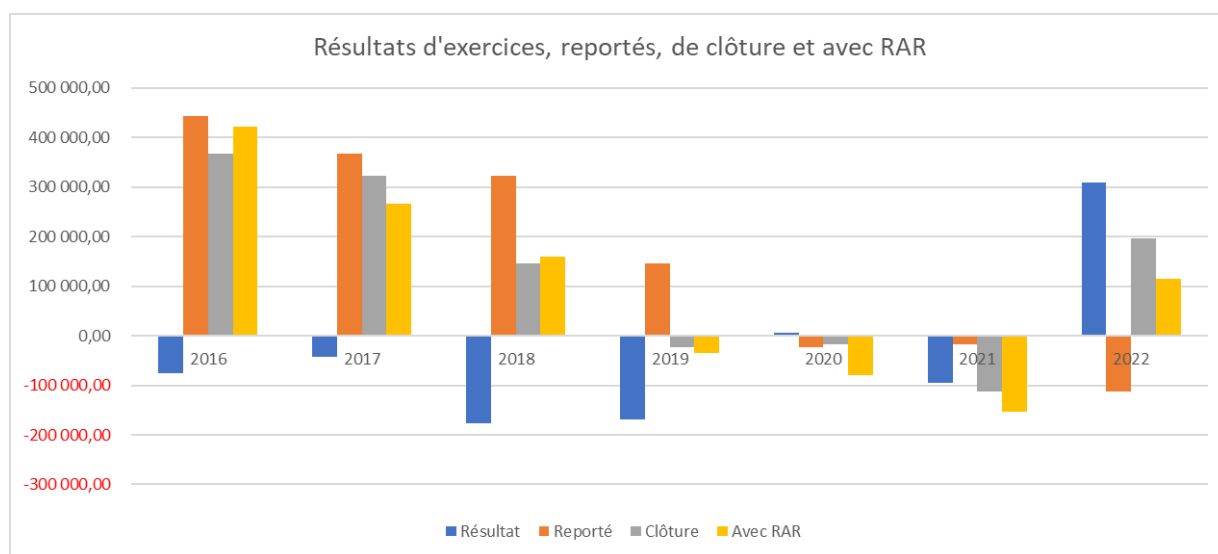
Equilibre du Budget Principal 2023 :

Le projet de Budget Principal 2023 présenté pour examen et avis au Bureau Syndical, le 27 février 2023 a donc été établi dans les grandes lignes, comme celui de 2022, à l'équilibre, avec une participation des collectivités arrêtée à 700.000,00 €.



Prenant en compte le déficit antérieur 2021 reporté, d'une part,

EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE	RESULTAT AVEC RAR
2016	-75 525,46	442 580,06	367 054,60	421 162,60
2017	-43 585,32	367 054,60	323 469,28	267 323,28
2018	-177 459,65	323 469,28	146 009,63	159 809,63
2019	-169 754,14	146 009,63	-23 744,51	-34 457,41
2020	5 599,59	-23 744,51	-17 744,92	-80 473,95
2021	-94 789,21	-17 744,92	-112 534,13	-153 752,33
2022	308 669,10	-112 534,13	196 134,97	114 232,76



Commentaires :

Le résultat de l'exercice 2022 est excédentaire à hauteur de 308.669,10 € (section de fonctionnement).

Le résultat reporté est quant à lui déficitaire : -112.534,13 €.

Le résultat de clôture est positif : 196.134,97 €.

et, d'autre part, les dépenses prévisionnelles ci-après, dont celles relatives aux prestations, faisant l'objet des délibérations précédentes, dont la nature, le contenu, l'estimation (713.635,00 €) et les co-financements avaient été pré-validés par les financeurs lors des réunions de travail préparatoires au Débat d'Orientations Budgétaires, une recherche d'équilibre du Budget Primitif 2023 était alors à opérer, vu les recettes espérées, inférieures d'environ 120.000,00 € aux dépenses estimées :

En dépenses (2.396.215,00 €) :

- De la masse salariale 2023 (chapitre 012) présentée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires) ;
- Des frais de fonctionnement courant (chapitre 011) ;
- Des prestations à réaliser dans le cadre des missions d'animation (études, AMO, communication, ...) identifiées dans les fiches-projet établies par les Chargé(e)s de Mission dans le cadre des réunions techniques de programmation ;
- Des charges financières diverses dont les frais bancaires de mise à disposition d'une ligne de trésorerie ;

En recettes (2.277.627,00 €) :

- Des subventions diverses associées aux projets, selon les financeurs (Europe, Etat, Agence de l'eau Adour-Garonne) ;
- Des participations des collectivités membres établies à 700.000,00 € ;
- Du reversement des frais de personnels et de structure, du Budget Annexe vers le Budget Principal, selon une clé de ventilation précisée par délibération ;
- Des opérations d'ordre.

Au stade de son élaboration, le déficit de 118.587,00 € (arrondi à 120.000,00 €), non directement liée à la réalisation des missions et à leur estimation, vu la situation conjoncturelle, a pu être présenté comme suit, dans les grandes lignes :

- Augmentation des frais de ligne de trésorerie 2023/2022 : + 40.000,00 € !
- Augmentation de la masse salariale 2023/2022 : + 80.000,00 €
 - o Actualisation du point d'indice : +48.000,00 € (+3,50% au 01/07/2022)
 - o Tuilage Responsable RAF : +27.000,00 € (4 mois)
 - o Forfait télétravail : +5.000,00 € (base 20 agents)

La volonté réaffirmée de maintenir la participation financière des collectivités membres à 700.000,00 € ayant été exprimée lors du Débat d'Orientations Budgétaires et en réunion du Bureau Syndical, compte-tenu des capacités financières des collectivités membres, d'une part, et, d'autre part, les subventions attendues étant estimées à leur juste niveau d'attribution, implique que les dépenses prévisionnelles envisagées doivent être réduites, tant en fonctionnement, qu'en réalisation des missions d'animation.

I-1 - Réduction des dépenses (propositions présentées au Bureau Syndical) :

Ressources Humaines :

- Réduction des coûts, calculs prévisionnels affinés : - 7.000,00 €
- Non recours à 2 emplois en CDD occasionnel 6 mois : - 38.000,00 €
- Non recours à 1 stagiaire (3 sur 4 envisagés) : - 4.000,00 €
- Non recours à un cabinet de recrutement pour DGS : - 10.000,00 €
- Recrutement CM Poissons Migrateurs en oct. 2023 : - 11.000,00 €

Total : - 70.000,00 €

Fonctionnement courant de la collectivité :

- Réduction de divers frais de fonctionnement : - 10.000,00 €

Communication :

- Colloque 40 ans du SMEAG en 2024 : - 10.000,00 €

TOTAL : - 90.000,00 €

Missions d'animation :

30.000,00 € d'économies à réaliser (en dépenses et recettes associées) sur les prestations associées aux opérations restent à trouver :

- Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine : Dossier transmis aux financeurs en 2022

- Natura 2000 Occitanie : Délibération adoptée en janvier 2023 (100% Etat/région)
- Observatoire Garonne : Développement de l'Observatoire en cours
- Poissons Migrateurs : Pêches expérimentales (en cours de programmation)
- Projet LIFE Eau et Climat : Programme pluriannuel 4 ans à respecter

- PAPI Garonne girondine : Crédits de paiements votés en 2022 reconduits en 2023
 Réduction des crédits de paiement : - 20.000,00 € (retard pris dans la réalisation)

- Prestations SAGE Animation générale : 63.750,00 € HT
- Prestations SAGE Animation thématique : 60.416,00 € HT
- Prestations SAGE Animation gestion quantitative : 29.166,00 € HT

- TOTAL : 153.332,00 € HT

Réduction de 20.000,00 € HT de prestations (subventionnées à 50,0% du HT).
 Frais de communication et d'études SAGE : - 20.000,00 € HT (à détailler et justifier)

I-2 - Augmentation des recettes

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'eau et des partenaires du SMEAG pour la réalisation du colloque anniversaire (+20.000,00 €).

Des recettes supplémentaires pourraient être recherchées dans le cadre de la mise en œuvre du CPIER 2021-2027 et des « fonds verts », sans garantie pour 2023.

I-3 - Nouvel équilibre de la section de fonctionnement

Le Bureau Syndical a demandé aux services de prendre en considération ces propositions et d'en formuler de nouvelles permettant d'atteindre l'équilibre attendu.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prenant en compte cette demande de maintien des contributions des collectivités membres, en recettes, au niveau antérieur à 2022, le Budget Principal 2023 intègre les inscriptions nécessaires à la poursuite des actions engagées par le SMEAG, après arbitrage.

La section à ce stade est établie de la manière suivante en dépenses et recettes :

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Libellé	Montants	Chapitre	Libellé	Montants
002	Déficit antérieur reporté		002	Résultat de fonctionnement reporté	196 134,97
011	Charges à caractère général	908 308,00	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel	1 279 500,00	042	Opérations d'ordre entre section	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	15 844,00	70	Produits des services	417 403,03
66	Charges financières	65 000,00	74	Dotations, subventions, participations	1 604 969,00
042	Dotations aux amortissements	10 500,00	75	Autres produits de gestion courante	50 645,00
022	Dépenses imprévues	0,00	78	Reprises sur amortissement et provisions	0,00
		2 279 152,00			2 279 152,00

(Rappel :

- BP 2022 : 2.172.179,00 € ;
- BP 2021 : 1.897.901,00 € ;
- BP 2020 : 1.972.248,00 € ;
- BP 2019 : 2.100.000,00 €.
-



2022		2023	
DEPENSES			
BP 2022	2 172 179	Déficit antérieur	0
BS 2022	0	Crédits nouveaux	2 147 250
DM	-2 250	Restes à réaliser (engagés)	131 902
TOTAL Dépenses votées	2 169 929	TOTAL prévisionnel Dépenses	2 279 152

Pour 2023 :

Les dépenses de personnel (personnel affecté au Budget Principal et au Budget Annexe) sont estimées à **1.279.500,00 €** (représentant 56,14% des charges de fonctionnement).

Rappel :

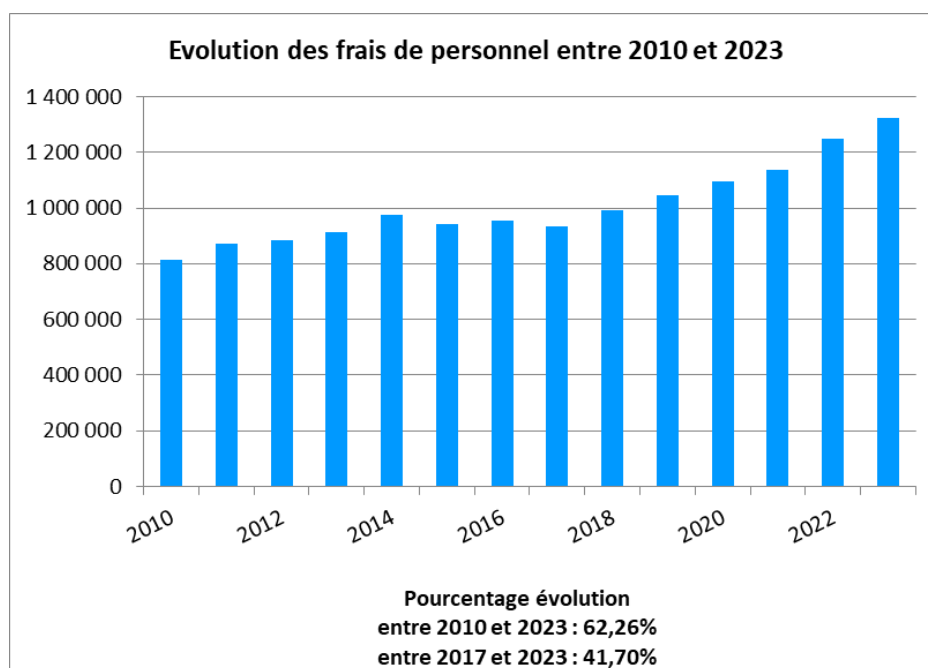
BP 2022 : 1.248.000,00 € ;

BP 2021 : 1.146.000,00 € ;

BP 2020 : 1.159.000,00 € ;

BP 2019 : 1.065.700,00 €.

Elles sont détaillées dans le rapport présenté en débat d'orientations budgétaires (et les annexes associées).



L'ouverture de crédit correspondant aux intérêts bancaires liés aux opérations sur la ligne de trésorerie est présentée à **65.000,00 €**. A noter, le coût des intérêts bancaires de 2022 était de 25.000,00 €.

Les autres charges de gestion courante sont estimées à **297.893,00 €**.

Les conditions d'élaboration du budget ne permettent pas de dégager de crédits à inscrire en dépenses imprévues. Cette inscription permettrait de reconstituer une partie de fonds de roulement.



En perspective : les dépenses relatives aux missions à réaliser en 2023 :

Dépenses relatives à l'animation des actions en régie : 958.524,00 €
 (dépenses de personnels, selon tableau prévisionnel de temps affecté aux missions, majorées des frais de structure de 15,0% ou 20,0% selon les financeurs, selon les cas)

Dépenses associées aux fonctions support (personnel du Pôle ressources) : 183.586,00 €

Dépenses de prestations extérieures : 511.570,00 €

ANNEXE 1-B										
TABLEAU DES OPERATIONS (DEPENSES / RECETTES)										
Année 2023	Montants prévisionnels									
	Dépenses			Recettes					Taux moyen	Reste à charge SMEAG
Animation (€)	Prestations (€ TTC)	Total (€)	Agence de l'Eau	Europe	Etat	Région	Total			
SAGE Animation générale	348 000,00 €	52 000,00 €	400 000,00 €	265 266,67 €				265 266,67 €	66,3%	134 733,33 €
SAGE Animations thématiques	93 500,00 €	67 500,00 €	161 000,00 €	74 875,00 €				74 875,00 €	46,5%	86 125,00 €
SAGE Gestion Quantitative	37 700,00 €	25 000,00 €	62 700,00 €	29 266,67 €				29 266,67 €	46,7%	33 433,33 €
SAGE Projet LIFE	78 800,00 €	70 000,00 €	148 800,00 €	37 200,00 €	80 034,00 €			117 234,00 €	78,8%	31 566,00 €
Observatoire	35 000,00 €	36 710,00 €	71 710,00 €	29 736,67 €				29 736,67 €	41,5%	41 973,33 €
Migrateurs	54 240,00 €	35 260,00 €	89 500,00 €	40 145,00 €				40 145,00 €	44,9%	49 355,00 €
Natura 2000 Nouv Aquitaine	76 100,00 €	13 900,00 €	90 000,00 €	24 300,00 €	47 700,00 €			72 000,00 €	80,0%	18 000,00 €
Natura 2000 Occitanie	111 300,00 €	124 000,00 €	235 300,00 €	13 590,00 €			190 000,00 €	203 590,00 €	86,5%	31 710,00 €
PEP au PAPI	123 884,39 €	87 200,00 €	211 084,39 €	40 383,00 €		105 020,00 €		145 403,00 €	68,9%	65 681,39 €
Total:	958 524,39 €	511 570,00 €	1 470 094,39 €	554 763,00 €	127 734,00 €	105 020,00 €	190 000,00 €	977 517,00 €	66,5%	492 577,39 €
Personnel non affecté	183 586,70 €									
Charges générales	297 893,00 €									
Total:	481 479,70 €									

Les recettes associées aux missions qui seront menées en 2023, s'élèvent globalement à 977.517,00 €.

L'autofinancement du SMEAG correspond 492.577,00 € soit 33,50% des dépenses totales estimées.

A noter :

1. Aucune animation et prestation ne sont envisagées en 2023, à ce jour, pour mettre en œuvre la disposition de l'axe 4 du CPIER 2021-2027 (signé en décembre 2022) : « *Valoriser les paysages et l'identité Garonne comme élément d'attractivité et de sensibilisation* » :

- Contribuer à une animation coordonnée à l'échelle du fleuve ;
- Accompagner les actions de connaissance des paysages fluviaux ;
- Favoriser la montée en puissance des actions de sensibilisation ;
- Accompagner les actions visant à atteindre des objectifs de qualité paysagère ;
- Développer un tourisme durable.

Les années antérieures, le SMEAG portait cette animation. Le SMEAG pourrait continuer à animer la communauté Garonne (estimation : 1,25 ETP - 80.000,00 €).

En attente des informations sur publication de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) et des financements associés.

2. Les actions de communication associées aux missions sont intégrées dans le coût des missions (frais de personnel en régie et prestations confiées à des prestataires extérieurs).

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci est présentée en équilibre à hauteur de 67.027,00 €.

Les cotisations des collectivités membres seront appelées, comme les années précédentes, en fin d'exercice sur la base des dépenses réalisées nécessaires au fonctionnement du SMEAG.

BUDGET ANNEXE GESTION D'ETIAGE - BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget « Gestion d'étiage » a été créé à compter du 1^{er} janvier 2014, par délibération n° D14-01/02-04 du Comité Syndical réuni en date du 7 janvier 2014.

Le budget annexe « Gestion d'étiage » comporte les opérations qui relèvent de l'ensemble du dispositif lié à la mise en œuvre du PGE et à sa révision, tant au niveau des frais de personnel que des dépenses liées aux études menées par des prestataires extérieurs, qu'aux frais de structure pouvant y être affectés et les recettes qui peuvent y être attachées. A ces dépenses il convient d'ajouter celles relevant de la mise en œuvre des conventions « EDF », « Montbel » et depuis 2017 « Filhet » dans le cadre des opérations de soutien d'étiage et les financements qui y sont affectés.

Section d'exploitation

Le budget annexe « Gestion d'étiage » est équilibré en section d'exploitation à hauteur de 7.428.779,00 €.

Les opérations liées au PGE, au soutien d'étiage et à la récupération des coûts sont évaluées en reprenant les éléments énoncés dans les rapports précédemment examinés lors de cette séance.

L'équilibre du budget est trouvé par l'inscription de crédit en dépenses d'un montant de 135.602,00 € de provision, pour aléas et divers, et une « réserve » de 1.094.440,00 € sur un programme à déterminer.

Sont présentés, ci-après (Annexes A et B au présent rapport), le détail des inscriptions budgétaires proposées dans le cadre de l'élaboration de ce Budget Annexe au titre de l'exercice 2023.

Section d'investissement

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2022, déficitaire pour 34.890,62 €, ce déficit a été comblé par diminution du résultat excédentaire de la section d'exploitation par délibération de ce jour.

La section est équilibrée à hauteur de 147.330,00 € qui comprennent 96.000,00 € de dépenses d'investissement consacrées à la mise en œuvre du Plan de Gestion d'Etiage 2018-2027.

Une somme de 16.439,00 € est affectée à des opérations d'ordre qui n'ont pas d'impact sur le budget global, étant compensées par des recettes en section d'exploitation.



BUDGET PRINCIPAL 2023

Annexe 1b

Cotisations appelées

Répartition		Base appelée	EXERCICE 2023	COLLECTIVITES						
				REGIONS			DEPARTEMENTS			
				Occitanie	Nouvelle-Aquitaine	Haute-Garonne	Tarn-et-Garonne	Lot-et-Garonne	Gironde	
Clé Générale	700 000 €	627 592 €	Clé de répartition	30,00%	20,00%	18,00%	12,00%	11,00%	9,00%	
			Montants appelés	188 277,60 €	125 518,40 €	112 966,56 €	75 311,04 €	69 035,12 €	56 483,28 €	
Clé inondations	72 408 €		Clé de répartition	18,50%	31,50%	6,25%	12,25%	14,50%	17,00%	
			Montants appelés	13 395,48 €	22 808,52 €	4 525,50 €	8 869,98 €	10 499,16 €	12 309,36 €	
Clé territorialisée	0 €									
1 ^{er} terme	40%	Clé générale	0	Clé de répartition	30,00%	20,00%	18,00%	12,00%	11,00%	9,00%
				Montant appelés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2 ^{ème} terme	60%	Réparti entre collectivités concernées	0	Clé de répartition		50,00%			20,00%	30,00%
				Montant appelés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cumul par Collectivités					201 673 €	148 327 €	117 492 €	84 181 €	79 534 €	68 793 €